

Comprendre les sociétés agricoles

Public cible

Paysan.nes en activités Porteurs.euses de projet bénéficiaire de VIVEA

Objectifs

Comprendre les différences entre l'entreprise individuelle et la société agricole.
Comprendre la différence entre la personne physique et la personne morale.
Appréhender les principaux éléments caractérisant la société agricole. Appréhender les éléments clefs de la constitution des sociétés agricoles, de la vie des sociétés, de la fin des sociétés agricoles. Qu'est ce qui caractérise le statut d'associé.

Enjeux

S'autonomiser dans la prise de décision lors de la constitution d'une société agricole ou lors de l'entrée dans une société agricole. Anticiper les étapes clefs de la constitution d'une société. Identifier les interlocuteurs incontournables dans la vie d'une société agricole (DDTM, SIE, MSA, GUE, greffe du tribunal) Maîtriser les notions d'apports, de compte courant d'associés, la répartition du bénéfice/déficit

Pré-requis

Bénéficiaire VIVEA

Contenu

Sur une durée de 7 heures.

Matinée :

Présentation des stagiaires

Introduction de la journée, des thématiques.

-L'entreprise agricole : du point de vue juridique, les bases

-L'entreprise individuelle versus la société agricole : les grands principes, les obligations.

-La société agricole : notion de personne morale

-La société agricole : les étapes clefs de sa constitution

-La notion d'apports : les différents types d'apports, enjeux, aspects juridiques et fiscaux

-Les parts sociales : montant, nombre, évaluation

-le statut d'associé : acquisition du statut, ses pouvoirs, ses obligations

-entrée et sortie d'associé

Après midi

-les différentes formes de société agricole : obligation et contraintes de chacune du point de vue juridique

-les différentes formes de société agricole : obligation et contraintes de chacune du point de vue fiscal

-les différentes formes de société agricole : obligation et contraintes de chacune du point de vue de l'organisation. Le statut des associés

-la PAC et les sociétés agricoles : les grandes règles et les points de vigilances

-exercices : deux exercices pour aborder concrètement l'entrée et la sortie des associés

Modalité d'enseignement

présentiel

Dates, lieux et intervenants

07 avr 2025

09:30 - 17:30 (7hrs)

1 av Salvador Allende

11300 Limoux

Vincent Bibbeau Dufresne

Partenaire(s)



Financier(s)



Bulletin d'inscription

Infos complémentaires



Durée de la formation 1 jour(s)

Date limite d'inscription 31/03/2025

Tarifs

gratuit pour les agriculteurs éligibles VIVEA

Plus de renseignements

Vincent Bibbeau Dufresne
adear11.vb@jeminstallepaysan.org
ADEAR de l'Aude

Taux de satisfaction : %



Modalités d'accès :

[Conditions générales de formation](#)

Nom et Prénom :

Courriel :

Téléphone :

Pour s'inscrire : merci de contacter le responsable de stage par téléphone, mail ou de renvoyer ce bulletin (ou mentions identiques sur papier libre), et éventuellement votre chèque. Toute inscription fait l'objet d'une confirmation écrite.